École secondaire des Pionniers
1725 boul. du Carmel
Trois-Rivières, Qc
G8Z 3R8

Politique d'intégrité intellectuelle (PEI)

Date de révision : Janvier 2025

École secondaire des Pionniers
Présente ici... ouverte sur le monde !

TABLE DES MATIÈRES

Préambule **2**
Mission et vision de l'établissement 2
Énoncé de politique 2
But de l'intégrité intellectuelle 2
Philosophie de l'établissement **4**
Droits et responsabilités **5**
Direction de l'établissement 5
L'équipe de coordination du programme 6
Enseignant(e)s 7
Élèves 8
Parents/tuteurs légaux 9
Enseignement de l'intégrité intellectuelle **11**
Bonnes pratiques **11**
Mauvaise conduite **11**
Mesures à prendre en cas d'infraction **11**
Liens avec les autres politiques **13**
Liens avec la politique d'inclusion 13
Liens avec la politique linguistique 13
Liens avec la politique d'évaluation 13
Bibliographie **14**
Annexes **15**

Préambule

Mission et vision de l'établissement

Mission :
L'École secondaire des Pionniers a pour mission de développer le plein potentiel et l'intégrité des élèves dans l'acceptation de la différence.

Vision :
Une école collaborative, engagée et innovante, où la réussite personnelle et scolaire des élèves est le rôle de tous.

Énoncé de politique

« Nous adhérons à des principes d'intégrité et d'honnêteté, et possédons un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité et des droits de chacun, partout dans le monde. Nous sommes responsables de nos actes et de leurs conséquences. » [1]

Le respect de l'intégrité intellectuelle à l'école secondaire des Pionniers concerne toutes formes de travaux à produire par les élèves durant leur cheminement. Les enseignants, de leur côté, agissent comme modèles par leurs actions.

But de l'intégrité intellectuelle

L'intégrité intellectuelle est un principe directeur de l'éducation ainsi qu'un choix d'agir de manière responsable qui garantit à son auteur que les autres lui accorderont leur confiance en tant qu'individu. Ce principe directeur constitue la base de toute prise de décision et de tout comportement éthique dans la production de travaux scolaires légitimes, authentiques et honnêtes.

[1] **Profil de l'apprenant, IBO 2013**

Le respect de la politique d'intégrité permet de :

Maintenir l'équité *: les évaluations de l'IB ne peuvent être justes que si tous les élèves bénéficient d'une égalité des chances. Pour être valides, elles doivent donner une idée précise de l'accomplissement de chaque élève. Tout acte nuisant à cette équité, qu'il soit le fait d'élèves adoptant une mauvaise conduite ou d'établissements pratiquant une mauvaise administration défavorisera ceux qui ont respecté les règles*[2]*.*

Maintenir la confiance et la crédibilité *: il est impératif de pouvoir se fier aux diplômes et aux certificats scolaires. Lorsqu'un élève ou un établissement enfreint les principes de l'intégrité intellectuelle, il rompt le contrat de confiance qu'il avait passé avec l'IB en tant qu'organisme décernant des diplômes responsables de la validité du processus d'évaluation.*

Cultiver le respect des autres *: s'ils comprennent comment les connaissances se construisent, les élèves comprendront qu'il est acceptable d'utiliser les idées, les propos ou le travail d'autrui. Afin de respecter les bonnes pratiques, ils devront cependant systématiquement mentionner les informations qui conviennent.*[3]

[2] **Tout ce qui est en écriture italique dans ce texte provient des documents officiels de l'IB (référés dans la bibliographie)**

[3] **Intégrité intellectuelle, https://www.ibo.org/contentassets/76d2b6d4731f44ff800d0d06d371a892/academic-integrity-policy-french.pdfdisponible, IBO 2019**

Philosophie de l'établissement

L'écrivain chinois Wayne Cheng a écrit : « L'intégrité engendre la crédibilité ». On ne peut qu'être d'accord ! Mais de nos jours, être intègre et le demeurer demande non seulement de la bonne volonté et du caractère, mais également une bonne dose de connaissances générales. Il est rendu tellement facile de faire siens les idées et les dires d'autrui…

Les dernières décennies ont fait entrer dans nos maisons et nos établissements bon nombre d'appareils électroniques qui facilitent grandement le traitement, la production et le transfert de l'information. De même, l'avènement du réseau Internet (WEB) a, quant à lui, donné un accès encore plus facile à une gigantesque quantité d'informations, d'images, etc.

Dans ce contexte de recherche facilitée, l'apprenant du XXIe siècle doit dorénavant porter une attention très particulière aux sources de ses informations sans quoi, il pourrait s'en suivre de sérieux problèmes. Il doit par exemple, bien identifier ses sources et s'assurer de leur fiabilité s'il veut accroitre la crédibilité de ses dires et de ses travaux.

Droits et responsabilités

Droit et responsabilités

Direction de l'établissement

La direction est responsable de la mise en place de la politique d'intégrité intellectuelle, en collaboration avec l'équipe de coordination. Elle doit mettre en place des balises claires qui définissent les comportements attendus, les comportements inadéquats et les sanctions :

- *Disposer d'une politique d'intégrité intellectuelle, et programmer des révisions et des mises à jour ;*
- *S'assurer que les enseignants, le personnel de soutien, les élèves, les parents et les tuteurs légaux ont une compréhension commune des attentes de l'IB en matière d'intégrité intellectuelle ;*
- *S'assurer que les enseignants, le personnel de soutien, les élèves, les parents et les tuteurs légaux ont une compréhension commune de ce que constituent une mauvaise conduite des élèves et une mauvaise administration des établissements ;*
- *S'assurer que les enseignants, le personnel de soutien, les élèves, les parents et les tuteurs légaux ont une compréhension commune des conséquences éventuelles pour les individus impliqués dans une mauvaise conduite des élèves et une mauvaise administration des établissements ;*
- *S'assurer que les élèves assument leurs responsabilités, conformément aux politiques propres à l'établissement, lorsqu'ils sont impliqués dans un incident relevant de la mauvaise conduite et de ne jamais banaliser ces incidents ;*
- *S'assurer que les enseignants et les membres de la direction assument leurs responsabilités, conformément aux politiques propres à l'établissement, lorsqu'ils sont impliqués dans un incident relevant de la mauvaise administration ;*
- *Coopérer avec l'IB lors de toute enquête portant sur un éventuel cas de mauvaise conduite des élèves, en se conformant aux directives fournies par l'IB ;*

- *Coopérer avec l'IB lors de toute enquête portant sur un éventuel cas de mauvaise administration des établissements, en se conformant aux directives fournies* [4]

L'équipe de coordination du programme

Par son rôle de supervision des activités pédagogiques du programme, l'équipe de coordination doit être en communication avec la direction d'établissement, les enseignants, les élèves ainsi que leurs parents ou tuteurs légaux. Ils s'assurent, avec la direction, que l'équipe d'enseignants soit formée convenablement sur l'intégrité intellectuelle. En plus d'assister la direction dans le processus de traitement des incidents, la coordination a comme responsabilité de :

- *Veiller à ce que toutes les politiques de l'établissement et de l'IB soient appliquées de manière cohérente et juste ;*
- *Veiller au respect de la politique de l'IB en matière de stockage en lieu sûr des documents confidentiels de l'organisation et au bon déroulement des examens ;*
- *Veiller à ce que les enseignants, les élèves et leurs parents ou leurs tuteurs légaux disposent d'un exemplaire de la politique d'intégrité intellectuelle de l'établissement et du règlement du programme de l'IB concerné, qu'ils lisent ces documents et qu'ils les comprennent ;*
- *Signaler à la direction de l'établissement et/ou à l'IB les cas suspectés de mauvaise conduite des élèves et de mauvaise administration des établissements ;*
- *Superviser toutes les activités relatives à l'enquête visant à examiner les cas de mauvaise conduite des élèves et de mauvaise administration des établissements, conformément à la politique de l'établissement et/ou à celle de l'IB.*[5]

[4] **Intégrité intellectuelle,** https://www.ibo.org/contentassets/76d2b6d4731f44ff800d0d06d371a892/academic-integrity-policy-french.pdfdisponible, **IBO 2019**
[5] **Intégrité intellectuelle,** https://www.ibo.org/contentassets/76d2b6d4731f44ff800d0d06d371a892/academic-integrity-policy-french.pdfdisponible, **IBO 2019**

Enseignant(e)s

À travers l'enseignement de sa matière et des diverses approches des apprentissages, les enseignants ont une influence sur le développement de l'intégrité intellectuelle des élèves. Par leurs agissements et la gestion des comportements, ils agissent comme modèle et doivent faire preuve de jugement lors de manquement. Ils doivent considérer les causes des manquements et faire un lien avec leurs enseignements.

« Ils ne doivent pas perdre de vue le fait que les élèves associeront des objectifs différents à leurs études. Ils doivent donc insister sur le fait que le but des études n'est pas uniquement d'obtenir de bonnes notes finales, mais également d'acquérir des connaissances et de développer des compétences utiles à leur avenir. [6] »

Responsabilités :

- *Connaitre et comprendre la politique d'intégrité et les principes qui la dirigent ;*
- *S'assurer que les élèves comprennent parfaitement les attentes et les directives relatives à toutes les matières ;*
- *S'assurer que les élèves comprennent ce qui constitue la mauvaise conduite et ses conséquences éventuelles ;*
- *Prévoir une charge de travail gérable, pour que les élèves puissent répartir leur temps efficacement pour produire leur travail conformément aux attentes de l'IB ;*
- *Fournir un retour d'information et veiller à ne pas donner aux élèves la possibilité d'effectuer* ***plusieurs*** *cycles de modifications, ce qui serait contraire aux instructions données dans les guides pédagogiques correspondants ;*
- *Mettre au point un plan pour vérifier les regroupements entre les travaux des différents groupes d'élèves qui s'apprêtent à envoyer leurs travaux finals en vue de l'évaluation, afin d'éviter toute collusion ;*

[6] **Intégrité intellectuelle,** https://www.ibo.org/contentassets/76d2b6d4731f44ff800d0d06d371a892/academic-integrity-policy-french.pdfdisponible, **IBO 2019**

- *Réagir à la mauvaise conduite des élèves et faciliter les enquêtes de l'établissement et de l'IB ;*
- *Réagir à la mauvaise administration des établissements et faciliter les enquêtes de l'établissement et de l'IB.*
- *Concevoir des tâches et des évaluations qui encouragent la créativité et l'originalité des élèves, réduisant ainsi les tentations de plagiat ou de tricherie.*
- *Utiliser des outils de détection de plagiat pour vérifier les travaux soumis par les élèves, afin de prévenir et de détecter les cas de plagiat.*

Élèves

L'élève étant au centre de ses apprentissages, il est important qu'il développe, avec l'aide des divers intervenants du milieu, les qualités du profil afin d'agir de manière honnête, responsable et éthique. Ainsi, il est attendu qu'à travers son parcours à l'école secondaire des Pionniers il devra :

• *Comprendre parfaitement les politiques de leur établissement et de l'IB ;*

• *Réagir aux actes relevant de la mauvaise conduite des élèves et les signaler à leurs enseignants et/ou aux coordonnateurs des programmes ;*

• *Réagir aux actes relevant de la mauvaise administration des établissements et les signaler à leurs enseignants et/ou aux coordonnateurs des programmes ;*

• *Effectuer l'intégralité des travaux, tâches, examens et questionnaires de façon honnête et en faisant de leur mieux ;*

• *Exprimer de la reconnaissance pour toutes les sources utilisées dans tous les travaux envoyés à l'IB pour être évalués, qu'il s'agisse de documents écrits ou oraux ou encore de productions artistiques ;*

• *S'abstenir de recevoir une aide non autorisée pour terminer ou modifier leur travail qu'elle provienne de l'IA, d'amis, de proches, d'autres élèves, de tuteurs privés, de services de rédaction des compositions ou de révision, de banques de compositions pré-écrites ou de sites Web de partage des fichiers ;*

• *S'abstenir d'apporter une aide excessive à leurs pairs pour qu'ils achèvent leur travail (en particulier lors des tâches collectives) ;*

• *Montrer une utilisation responsable d'Internet et des plateformes de médias sociaux associées.*

Parents/tuteurs légaux

Les parents/tuteurs légaux ont un rôle majeur dans l'éducation des élèves. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne les valeurs transmises. Ainsi, il est impératif qu'ils soient informés de l'importance accordée à l'intégrité intellectuelle à l'école secondaire des Pionniers et qu'ils encouragent les comportements qui respectent les principes qui y sont rattachés en assumant les responsabilités suivantes :

- *Comprendre les politiques, les procédures et les directives propres aux matières de l'IB qui régissent la réalisation des travaux dans le cadre du cours ou des épreuves d'examen de leurs enfants ;*
- *En collaboration avec l'équipe-école, aider leurs enfants à comprendre les politiques, les procédures et les directives propres aux matières de l'IB ;*
- *Comprendre les politiques et les procédures internes à l'établissement qui protègent l'authenticité du travail de leurs enfants ;*
- *Aider leurs enfants à planifier une charge de travail gérable, pour qu'ils puissent répartir leur temps efficacement ;*
- *Comprendre ce qui constitue la mauvaise conduite des élèves et ses conséquences ;*
- *Soutenir l'équipe-école dans l'application des sanctions en cas d'incidents ;*
- *Comprendre ce qui constitue la mauvaise administration des établissements et ses conséquences ;*

- *Signaler tout cas éventuel de mauvaise conduite des élèves ou de mauvaise administration des établissements à la direction de l'établissement et/ou à l'IB ;*
- *Envoyer uniquement des preuves authentiques pour appuyer une demande d'aménagement à des fins d'accès et d'inclusion ou de prise en compte de circonstances défavorables pour leurs enfants ;*
- *S'abstenir d'apporter ou d'obtenir de l'aide pour la réalisation du travail de leurs enfants.*

Pratiques :

En début d'année, les élèves sont amenés à lire avec leurs parents le code de vie de l'école et de signer un contrat qui les engagent dans le respect de ce dernier. Dans les premières semaines d'école, les tuteurs de groupes informent les élèves des règlements en lien avec l'intégrité intellectuelle et les sanctions qui peuvent être appliquées en cas de manquement ou d'incidents. De plus les élèves de première année au PEI reçoivent un guide des principales méthodes de travail qui expliquent comment effectuer efficacement leurs recherches ainsi que la méthodologie en ce qui a trait au respect des auteurs.

Bonnes pratiques :

À l'école secondaire des Pionniers, les pratiques suivantes sont attendues des enseignants et des élèves :

- Citer leurs sources lors de la création de documents ;
- Partager les responsabilités lors des travaux d'équipes ;
- Effectuer ses propres recherches, réflexions et travaux, en s'appuyant sur ses propres compétences et connaissances ;
- Faire preuve d'esprit critique dans l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Mauvaises pratiques :

À l'école secondaire des Pionniers, les pratiques suivantes ne sont pas tolérées :

- Utiliser le travail d'autrui sans le citer ;
- Laisser un partenaire faire tout le travail dans une tâche collaborative ;
- Plagier les réponses d'un autre élève lors d'un examen sur les connaissances ;
- Utiliser l'aide d'autrui ou de l'IA dans la production d'une tâche d'évaluation individuelle sommative.

Mesures à prendre en cas d'infraction :

Plagiat :

Lors d'une infraction envers la politique d'intégrité intellectuelle au niveau du plagiat, le code de vie de l'école stipule que la note de 0 ou d'échec sera attribuée.

Par respect des principes de l'IB, lors d'un manquement par un des élèves au PEI, l'enseignant rencontrera l'élève pour comprendre les causes de l'infraction et informera les parents ainsi que la direction. Une reprise pourra être offerte pour que l'élève démontre sa propre compétence en respectant les principes d'intégrité intellectuelle. Ce processus permet à l'élève d'apprendre de son erreur et de développer ses aptitudes d'intégrité. Pour les élèves de 5e année du PEI, qui sont censés avoir développé la connaissance des attentes en matière d'intégrité académique, aucun manquement ne sera toléré, notamment lors de la production du rapport de projet personnel.

Séparation des tâches dans les tâches collectives :

Dans le cadre du PEI, le travail d'équipe est valorisé comme une méthode d'apprentissage collaborative et enrichissante. Toutefois, il est essentiel que les tâches soient réparties de manière équitable afin de permettre à chaque élève de démontrer ses connaissances et ses compétences.

Si une répartition inégale des tâches est observée par un enseignant, celui-ci devra discuter de la situation avec les élèves concernés et en informer la direction ainsi que les parents.

Dans le cas où l'élève ne parvient pas à rectifier la situation, l'évaluation de ses apprentissages sera basée uniquement sur le travail qu'il aura personnellement accompli, et non sur celui de l'ensemble de l'équipe.

Utilisation de l'IA :

L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) est autorisée dans le cadre du PEI, notamment pour soutenir la recherche ou stimuler la créativité. Toutefois, cette utilisation doit s'accompagner d'une pensée critique et s'appuyer sur une démarche réfléchie mettant à profit les compétences en recherche.

De plus, utilisation de l'IA doit être clairement citée, conformément aux directives du guide de méthodes de travail en vigueur au PEI. Toute utilisation non déclarée sera considérée comme du plagiat et traitée selon les mesures disciplinaires applicables.

Il est à noter que si un enseignant précise dans ses consignes qu'il est interdit d'utiliser l'IA pour une tâche donnée, toute infraction à cette consigne sera également considérée comme du plagiat et entraînera les mêmes sanctions.

Liens avec les autres politiques

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique linguistique

À moins d'avoir droit à des mesures adaptatives, l'utilisation des outils de traduction automatique ou de l'IA sont proscrites afin de s'assurer que le travail fait par l'élève soit authentique.

Liens entre la politique d'éducation inclusive et la politique d'intégrité

Les attentes au niveau de l'intégrité intellectuelle pour les élèves ayant des besoins particuliers et ceux issus des classes ILSS sont les mêmes que pour tous les autres élèves.

Liens entre la politique d'intégrité intellectuelle et la politique d'évaluation

L'évaluation et l'intégrité intellectuelle sont inséparables. Si on veut utiliser la première à des fins pédagogiques ou pour mesurer le niveau de compétence de l'élève, il est impératif que les tâches évaluées soient le fruit du travail de celui-ci. Ainsi, les pratiques d'évaluation prennent en considération qu'un travail ne respectant pas la politique d'intégrité intellectuelle ne sera pas évalué. En lien avec la politique d'évaluation, il est possible pour l'enseignant de donner une chance de reprise lorsque cela est possible en cas de manquement au lieu de donner la note de 0 ou d'échec, tel que spéculé dans le code de vie de l'école. Dans les dernières années du PEI et particulièrement dans le cadre du projet personnel, aucun manquement ne sera toléré, car les apprentissages liés à l'intégrité intellectuelle doivent avoir été acquis au préalable.

Bibliographie

Intégrité intellectuelle, *https://www.ibo.org/contentassets/76d2b6d4731f44ff800d0d06d371a892/academic-integrity-policy-french.pdf*, IBO, 2019

Normes et modalités, école secondaire des pionniers 2022-2023.

Profil de l'apprenant, *https://www.ibo.org/globalassets/new-structure/assessment/pdfs/ib-learner-profile-fr.pdf*, IBO 2013

Règles de vie, *https://pionniers.csscdr.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/sites/25/2022/06/02.-OK-Regles-de-vie-2022-2023-ADOPTE-PAR-LE-CE-.pdf*, ESDP, 2022-2023

L'utilisation pédagogique, éthique et légale de l'intelligence artificielle générative, https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/Numerique/Guide-utilisation-pedagogique-ethique-legale-IA-personnel-enseignant.pdf, MEQ, 2024-2025

Annexes

Annexe 1 : Code de vie ESDP 2022-23